

Canadiens ainsi que la représentation de personnes handicapées dans la publicité et les communications.

La participation active du secteur privé aux niveaux provincial et local est en train de devenir rapidement une caractéristique de la semaine consacrée aux personnes handicapées. Cela montre clairement que cette semaine-là est fondée sur le principe de la participation de tous les éléments de la société.

Profitons donc de cette occasion pour remercier ces entreprises qui font la promotion d'une société affranchie de toutes barrières.

* * *

[Français]

LA SEMAINE NATIONALE POUR L'INTÉGRATION DES HANDICAPÉS

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, je me lève aujourd'hui en cette Chambre pour saluer l'engagement de tous les Canadiens et Canadiennes qui, tout au cours de l'année, se dévouent dans le but d'aider les quelque 3,5 millions de personnes handicapées vivant au Canada à participer pleinement à la vie quotidienne.

Je profite, monsieur le Président, de cette occasion pour souligner le dévouement constant d'organismes et de bénévoles de ma circonscription, tels que l'Association de la rose bleue, Les amis de Repentigny, les clubs Richelieu et Lions, pour n'en nommer que quelques-uns.

Cet engagement dont nous devrions tous nous inspirer fait l'objet d'une attention spéciale cette semaine puisque se déroule, du 10 au 16 juin, la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées.

La semaine a pour but d'introduire des changements significatifs dans le quotidien de toutes les personnes qui ont une déficience et d'évaluer les progrès réalisés au cours de l'année écoulée.

Toutefois, monsieur le Président, cette semaine se doit surtout et avant tout d'être un temps de réflexion sur le travail qui reste à faire.

* * *

[Traduction]

LES IMPÔTS DES SOCIÉTÉS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, la première candidate au titre de société parasite de la semaine est la Corporation financière Trilon, qui a reçu un crédit d'impôt de 17 millions de dollars sur des bénéfices de 218 millions en 1988.

Article 31 du Règlement

La deuxième candidate est Steinberg. Dans une déclaration diffusée hier, cette société se vante d'avoir réussi à éluder le paiement de centaines de millions de dollars d'impôt sur les gains en capital. Elle a eu recours à ce qu'on appelle une transaction papillon pour s'envoler avec les impôts qu'elle doit au Trésor fédéral. Ce genre de transaction coûte très cher aux Canadiens.

Le troisième candidat est le Great Lakes Group, qui n'a payé que 1,9 million sur des bénéfices de 96 millions en 1988.

L'enveloppe, s'il vous plaît. La gagnante est Trilon. À l'instar de nombreuses autres entreprises financières, Trilon a profité d'allégements fiscaux qui permettent aux sociétés de portefeuille d'éviter de payer des impôts. Trilon remporte le titre de société parasite de la semaine pour avoir réussi à ne pas payer sa juste part en brassant des papiers.

* * *

LA ROUMANIE

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour parler de la situation en Roumanie. Les nouvelles de la nuit dernière nous ont appris que les autorités roumaines étaient intervenues sur la place de l'université pour chasser les manifestants.

En parlant avec ces manifestants, d'autres députés et moi avons pu nous rendre compte qu'ils ne sont pas les vagabonds que dépeint le président élu Ion Iliescu. Ce sont des Roumains inquiets de leur avenir et qui craignent pour la démocratie qu'ils essaient d'instaurer.

Malgré les nombreuses violations des droits de la personne dont le gouvernement roumain s'est rendu coupable, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient de faire savoir qu'il est disposé à autoriser la poursuite du projet Candu dans ce pays. Le verdict n'a toujours pas été prononcé au sujet de ce gouvernement. Or, nous sommes le gouvernement canadien de tenir une enquête publique et d'examiner la situation dans ce pays pour que nous ne soyons pas responsables d'un deuxième Tchernobyl.

* * *

[Français]

LA PUBLICITÉ DANS LES MÉDIAS

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, le *Journal de Montréal* publie, ce matin, en page 31, une réclame publicitaire de très mauvais goût à l'occasion des fêtes de la Saint-Jean au Québec.